

Compte-rendu CONSEIL DE QUARTIER DU GUICHET 11 octobre 2017

Quinzaine d'habitants présents

Elus : Astrid AUZOU-CONNES (Conseillère municipale déléguée au Conseil de quartier du Guichet)

Personnel administratif : Baptiste DANIEL (responsable du pôle aménagement durable et prospective territoriale), Mathilde GOURRAUD (cheffe de mission médiation citoyenne et relations extérieures)

Nota : En bleu, réponses ou éléments d'information rajoutés a posteriori du Conseil.

1. Echos de quartier

a) Les constructions

- 53 rue Charles de Gaulle

Cf. Présentation Powerpoint

Le permis de construire est purgé de tout recours.

Les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année.

Question : Que va-t-il advenir du stationnement pendant les travaux ?

Réponse : Quelques places seront effectivement supprimées. La base de vie sera installée dans l'impasse : les végétaux (mauvaises herbes dont l'expansion taient incontrôlable, vont être supprimés et remplacés vraisemblablement par des arbres fruitiers.

Réponse d'une habitante : Les arbres fruitiers vont entraîner de la saleté, il serait préférable de créer du stationnement.

- 6 Maréchal de Lattre de Tassigny

Cf. Présentation Powerpoint

Les travaux doivent débuter au 1^{er} trimestre 2018.

- Libernon – 2 rue de Lozère

Cf. Présentation Powerpoint

Le projet prévoit la construction de 67 logements. Pour l'instant, il est bloqué en attente du jugement du Tribunal Administratif de Versailles.

- Privilège – 50/52 rue de Versailles et 6bis/8 rue du Fond du Guichet

Cf. Présentation Powerpoint

Le promoteur a relancé le projet. Malgré le recours en recours, il est confiant sur ses chances de voir son permis de construire validé.

Question : Sur quel projet porte le permis de construire final ?

Réponse : Le projet est quasi identique. Seul le commerce prévu initialement sera finalement très certainement transformé en logement car l'offre de commerce à cet endroit n'est plus jugée pertinente. Cela est conforme au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le

promoteur devra simplement déposer un permis modificatif transformant un commerce en logement.

Question : Qu'en est-il de l'ancienne maison de Pierre Gilles de Gênes ?

Réponse : Un promoteur a acheté la parcelle de la maison et celle d'à côté. Le projet de concernerait que la partie basse du terrain et la maison d'à côté mais il n'y a actuellement aucun permis de construire déposé à la Mairie. Quoiqu'il en soit, la maison de Peirre-Gilles de Gênes sera préservée.

b) La voirie

- Rue de la Colline

Cf. Présentation Powerpoint

Des dispositifs de rétrécissement de la chaussée vont être installés (demi-barrières) afin d'empêcher les poids-lourds d'emprunter cette rue inadaptée à un tel trafic.

Question : Quel aménagement de voirie pour garantir les liaisons vallée/plateau ?

Réponse : le rond-point de Corbeville va être réaménagé et la sortie « Centre universitaire » sur la N118 allongée. Malgré tout, ces solutions ne sont certes pas miraculeuses.

Question : Que fait-on contre les poids lourds qui empruntent des voies qui leur sont interdites ?

Réponse : C'est un vrai problème. La signalétique est adaptée mais nous sommes face à une volonté le plus souvent d'aller à l'encontre du Code de la route.

Question : Pourquoi n'y a-t-il pas de chemin piétonnier rue de Versailles ? Pourquoi n'y-a-t-il pas de non plus de vraie piste cyclable plutôt que les simples pictogrammes existants ?

Réponse : Cette voie est départementale. La Communauté d'agglomération et la Ville ont fait une demande de piste cyclable au Conseil départemental qui l'a refusée, faute de largeur de voirie suffisante.

Question : Que faites-vous rue de Chateaufort ?

Réponse : Des séparateurs de voie vont être installés dans le virage avec la rue de la Troche et la courbe de la ligne médiane arrondie. Ces mesures doivent permettre aux automobilistes de ne plus « couper » le virage. Des doubles bordures vont également être installées devant le logement de l'habitant qui se plaignait, à juste titre, que les automobilistes montaient sur le trottoir pour ne pas à avoir à attendre dans la montée vers le Plateau.

Question : Peut-on faire quelque chose contre la balayeuse qui prend la rue François Leroux à sens unique et circule souvent balais relevés ?

Réponse : *Les services techniques vont être prévenus et les conducteurs sensibilisés.*

- Projet de passage du quartier en zone 30km/h

Cf. Présentation Powerpoint

Astrid AUZOU-CONNES présente le projet aux habitants et leur demande leur avis. Ceux-ci sont partagés, entre les personnes très favorables à une limitation de la vitesse et ceux qui souhaitent au contraire pouvoir circuler rapidement.

Question : Pourquoi ne limite-t-on pas la vitesse sur la N118 à 90km/h ?

Réponse : C'est une voie nationale. Un courrier en ce sens avait été envoyé au ministère des transports, sans retour à ce jour.

Question : Quelles sont les règles de priorité sur le carrefour rue Racine ? A droite comme pour un carrefour classique ? Ou à gauche comme sur un rond-point ? Depuis

l'installation des stops, les automobilistes utilisent les rues de Lozère-Pont de Pierre (dépose minute) afin de ne pas avoir à s'arrêter.

Réponse : *En présence de signalétique identique sur les différentes voies de ce croisement, la personne arrivée la 1^{ère} a la priorité. Ce sont donc les règles de courtoisie qui s'appliquent. Il est envisagé d'installer des ralentisseurs (type ceux installés sur les parkings des supermarchés) à l'entrée et à la sortie du petit parking situé rue du Pont de Pierre afin de casser la vitesse et de dissuader les automobilistes de l'utiliser comme voie de contournement du carrefour.*

Question : Peut-on matérialiser un passage piétons rue du Guichet en face de l'escalier ? (niveau de l'arrêt de bus ?)

Réponse : *Cela ne semble pas souhaitable car cette zone se situe à la sortie de la N118. Un passage piéton existe à quelques mètres et est plus sécurisé.*

c) Ramassage des encombrants à la demande

Cf. Présentation Powerpoint

Actuellement, le service rendu n'est pas optimal mais cela devrait s'améliorer dès que le nouveau prestataire aura été désigné.

Une 1^{ère} modernisation a lieu avec la mise en place d'un ramassage des encombrants à la demande, sur rendez-vous : transport plus écologique et pratique pour le prestataire (pas de circulation à vide, volume connu avec la collecte), ville plus propre (moins de dépôt anarchique hors jour de collecte), ramassage des déchets électroniques et électriques (pas le cas auparavant). Les villes ayant expérimenté le service sont satisfaites. Seul bémol, au niveau des résidences. Mais cela pourra changer avec le temps et une bonne sensibilisation.

Question : Quelle est la limite de volume de collecte pour les poubelles jaunes ?

Réponse : Il n'y en a pas. Si la poubelle jaune est trop petite, le SIOM peut en fournir une plus grande gratuitement.

Question : Peut-on verbaliser les personnes qui ne respectent pas les heures et jours de collecte ? A minima, un courrier avait été fait à certains habitants d'une rue par le passé et cela avait bien fonctionné.

Réponse : *La Police municipale sensibilise lorsqu'elle en a l'occasion mais il est difficile d'être chaque habitant et surtout d'identifier les responsables. Une campagne de sensibilisation à l'échelle de la ville est également envisagée. Concernant les encombrants, des agents techniques municipaux ramassent les dépôts sauvages dès qu'ils sont repérés. Il est malheureusement quasi impossible d'identifier les auteurs.*

2. Actualités municipales et locales

a) Château de Corbeville

L'Établissement public d'aménagement Paris Saclay (EPAPS) envisage un réaménagement du terrain. Il s'est porté acquéreur du Château, des écuries et de la châtaigneraie.

L'aménagement d'un parc est également à l'étude.

Un concours d'idées sur l'avenir de ce Château devrait être lancé.

b) Terrain de rugby

Cf. Présentation Powerpoint

Le coût de cet équipement sera amorti en 10-15 ans.

La capacité de rétention d'eau sera augmentée grâce à la tranchée filtrante. Les rugbymen (et à l'avenir sûrement –women) sont ravis de pouvoir jouer toute l'année sur ce terrain.

c) Travaux du RER

Cf. Présentation Powerpoint

La RATP recommande d'éviter, autant que possible de prendre le RER du 1^{er} au 5 novembre. Malgré le renforcement des dessertes en bus, la circulation sera difficile.

3. Remarques et questions diverses

Question : Qu'est-il fait pour remédier au problème de sous-terrain du RER inondé à chaque phénomène pluvieux important ?

Réponse : Ce problème était lié à un problème de pompe. Les mesures prises devraient y remédier : D'une part, le câblage a été modifié afin de pouvoir effectuer les réparations plus rapidement. D'autre part, une 2^{ème} pompe a été achetée (en cours de livraison) en sécurité.

Remarque : Les avaloirs rue de Lozère ne sont pas refermés, de même qu'impasse Paillole.

Réponse : *Les services techniques se rendront sur place dès que possible.*

Question : Les végétaux situés dans le bas de l'impasse Paillole ne sont jamais taillés. Peut-on le faire et installer un panneau « merci de ramasser les déjections de vote chien » ?

Réponse : *Un panneau a été installé.*

Question : Quelles mesures ont été prises pour que le problème d'inondations survenu en mars rue du Fond du Guichet ne se reproduise pas ? La (Direction des Routes d'Ile-de-France (DIRIF) n'a pas ait son travail de nettoyage. Or, le tuyau côté ville est deux fois moins large que celui côté DIRIF ce qui peut entraîner un effet de goulot d'étranglement. La ville a-t-elle prévu d'inspecter son réseau ?

Réponse : *Le réseau municipal a été vérifié et à priori (en attente de la réponse définitive de la DIRIF) le réseau ne comporte aucun problème. L'inondation est due à un mauvais ramassage des végétaux lors du nettoyage effectué par la DIRIF, végétaux qui ont ensuite obstrué les réseaux, par ailleurs bien dimensionnés pour les volumes d'eau s'y déversant. La mise en place (à venir) d'un dégrilleur par la DIRIF devrait empêcher de tels problèmes.*

Remarque : Les réseaux d'assainissement sont vétustes rue du Fond du Guichet, les regards sont bouchés et le raccordement cassé.

Réponse : *Une opération de réparation vient d'être faite pour un montant de 10 000€ dans le fond (bas) de la rue (réseaux d'eaux pluviales et eaux usées).*

Question : Qu'en est-il de l'arrivée de la fibre rues de Versailles et Charles Gounod ?

Réponse : Fin 2017, l'ensemble de la ville sera raccordée, sauf cas particulier (problème de génie civil et cas de logement collectif n'ayant pas passé ce sujet à l'ordre du jour de leur assemblée générale). En dehors ces cas particulier et en l'absence de raccordement début 2018, il faut impérativement se tourner vers son fournisseur d'accès pour s'assurer que cela n'est pas dû à un problème administratif (adresse non référencée...).

Question : Le plan de déploiement peut-il être mis à jour sur le site ?

Réponse : *Il a été mis à jour. Orange attendait d'avoir câblé suffisamment de rues supplémentaires pour transmettre la liste à la Ville.*

Question : Peut-on fermer la sortie par le haut du parking situé rue du Pont de Pierre ? Les automobilistes ont en effet pris l'habitude de couper à travers le parking pour aller plus vite et éviter le rond-point de la rue Racine/Florian.

Réponse : *Il est envisagé d'installer des ralentisseurs (type ceux installés sur les parkings des supermarchés) à l'entrée et à la sortie du petit parking situé rue du Pont-de-Pierre afin de casser la vitesse et de dissuader les automobilistes de l'utiliser comme voie de contournement du carrefour.*

Question : Une plaque d'égout bouge au niveau du café rue de Verdun et au niveau de la maison rue du Pont-de-Pierre. Peut-on les re-sceller ?

Réponse : *LA plaque située devant le café est une plaque France Telecom. Orange a été informée le 18/10 et doit intervenir prochainement. Concernant toute demande de ce site, une plateforme existe sur le site de la société Orange. Elle permet de signaler de tels dysfonctionnements en ligne directement au responsable.*

<https://1013.orange.fr/#/signalerDommage#hautDePage>

Question : Comment peut-on faire respecter le stop situé au croisement entre la rue Aristide Briand et la rue du Pont de Pierre ?

Réponse : *La demande est transmise à la Police municipale afin qu'elle y fasse des contrôles ponctuels.*

D'autres questions ?

Des propositions de sujets à aborder pour les Conseils de quartiers ?

Des propositions d'actions de médiation citoyenne ?

→ RDV sur <http://www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/mediation-citoyenne.html>

→ Contactez le service : 01 60 92 80 21 / mediation.citoyenne@mairie-orsay.fr